

Vos droits à déposer en archive ouverte

Vous avez publié un article, une communication. La loi pour une République numérique vous permet-elle de les déposer en archive ouverte ?

Les questions à vous poser :

- vos recherches sont financées pour moitié au moins sur fonds publics ?
 - vous publiez dans une revue paraissant au moins une fois par an ?
- ▶ **Oui** : La loi pour une République numérique vous autorise à déposer dans HAL la version acceptée de votre écrit (après révision par les pairs et sans la mise en forme de l'éditeur)
- sans embargo si votre article est en accès gratuit sur le site de la revue
 - avec un embargo de 6 mois maximum pour les Sciences, Technique, Médecine et de 12 mois maximum pour les Sciences humaines et sociales

(Vous n'êtes pas obligé d'attendre la fin du délai d'embargo pour déposer votre fichier, il sera rendu visible seulement à l'expiration du délai fixé)

Exemple où l'éditeur impose un embargo de 12 mois sur le postprint mais où la loi se surimpose, l'embargo tombe à 6 mois : International Mathematics Research Notices

- ▶ **Non** : Reportez-vous à votre contrat d'édition et au site de votre éditeur pour connaître la version de votre écrit déposable en archive ouverte.

Vous voulez aller plus loin et déposer la version publiée de votre écrit en archive ouverte ?

Certains éditeurs vous y autorisent, il suffit de consulter leur politique sur Sherpa/Romeo pour vous en assurer.



Exemple où la version éditeur est déposable : ESAIM: Mathematical Modelling and Numerical Analysis, Annals of Probability

Œuvrez pour valoriser vos recherches avec les identifiants chercheur

Pour une bonne attribution de votre production, prenez en main vos identifiants chercheur ! On appelle identifiant chercheur un code numérique permanent attribué à un chercheur pour lier sans équivoque cet auteur aux documents dans lesquels il a une responsabilité intellectuelle. Vous avez plusieurs identifiants, à vous de les relier pour gagner en visibilité.

IdHAL



L'IdHAL est l'identifiant unique d'un auteur dans HAL. Il regroupe les différentes formes sous lesquelles votre nom a pu être saisi et permet d'en choisir une par défaut, qui sera proposée en priorité lors des futurs dépôts.

L'IdHAL répond au besoin de désambiguïser, lorsque l'on a affaire à des homonymes, des changements de noms ou des variations de graphies et de maîtriser son identité numérique.

Pour le créer, connectez-vous à votre compte HAL, allez dans la rubrique « Mon espace » - « Mon IdHAL » et remplissez le formulaire.

Choisissez votre IdHAL – généralement votre prénom relié à votre nom par un tiret – et les « formes auteur » associées.

ORCID



ORCID (Open Research and Contributor Identifier) est un identifiant numérique permanent qui distingue les chercheurs de manière univoque (en cas d'homonymie, de changement de nom, de noms composés, d'absence du prénom) dans les différents systèmes d'information et bases de données bibliographiques.

Il est l'œuvre d'une organisation internationale à but non lucratif, qui gère un répertoire d'identifiants chercheurs, associés à des informations relatives aux activités des chercheurs inscrits. ORCID est en interconnexion avec les directions de la recherche, les éditeurs et les bailleurs de fonds. Il rassemble les multiples identifiants d'un chercheur, propres aux bases de données bibliographiques (ScopusID, ResearcherID).

ORCID n'a pas été créé pour promouvoir l'open access mais pour gérer des données administratives. Il ne permet pas en effet le stockage du texte intégral. Toutefois un lien est possible vers le dépôt effectué en archive ouverte, en copiant l'adresse url. On peut renseigner son numéro ORCID au moment de la création de son IdHAL (rubrique Mon espace / Mon profil) ou ultérieurement. La connexion à arXiv est permise via son numéro ORCID.

Le numéro ORCID créé peut être communiqué en signature de mail pour augmenter votre visibilité.